

Qu'est-ce qu'une AMAP ?



Un **SOUTIEN concret** aux paysan.ne.s, pour favoriser le **maintien et le développement** d'une agriculture **PAYSANNE, ECOLOGIQUE, et REMUNERATRICE** pour les paysan.ne.s



Un système de **VENTE DIRECTE**, avec **aucun intermédiaire** entre paysan.ne.s et amapien.ne.s



Un moyen pour les consommateur.rice.s d'avoir de **BONS PRODUITS**: frais, locaux et de qualité, à **prix accessible**.

Les AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont des **partenariats solidaires entre un ou plusieurs paysan.ne.s et un groupe de citoyen.ne.s**.

C'est un système de **vente directe, avec aucun intermédiaire entre producteurs et mangeurs**.

Dans ce partenariat, chacun s'engage :

- Les paysans s'engagent à **livrer régulièrement des produits sains frais et locaux, produits sur leur ferme**
- Les citoyen.ne.s (amapien.ne.s) s'engagent à payer un certain nombre de paniers, sur le principe d'un abonnement.

Et tout le monde s'y retrouve ! A travers des paniers livrés régulièrement, ce système permet :

- Aux consommateur.rice.s **d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité**, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits
- Aux paysans d'être **rémunérés justement**, et d'avoir une certaine visibilité sur leur finances.

Chaque consommateur.rice achète en début de saison une part de la production (légumes, viande, fromage, œufs...) qui est livrée chaque semaine par les paysan.ne.s.

Concrètement, comment ça marche ?

Un contrat

Chaque amapien.ne signe un contrat avec un.e paysan.ne, qui les engagent tous les deux sur une certaine période (3 mois, 6 mois, 1 an ...). Cet engagement se traduit par le pré-paiement, par chèque, de l'ensemble de la période sur laquelle court le contrat. Les chèques seront ensuite encaissés au fur et à mesure, comme un abonnement.

Comme il n'y a pas d'intermédiaire commercial entre le.la paysan.ne et le groupe de citoyen.ne.s cela permet aux uns d'avoir accès à une **alimentation saine et accessible**, et aux autres d'être **correctement rémunérés**.

Une livraison régulière et conviviale

Ensuite, chaque semaine, tous les amapien.ne.s se retrouvent sur le lieu où sont livrés les paniers, pour 1 à 2h, pour récupérer leurs produits paysans.

La régularité des produits livrés varie : les légumes sont souvent livrés chaque semaine, tandis que la viande peut être livrée mensuellement par exemple.

La livraison, c'est aussi un temps d'**échange**, pour comprendre comment se passe le travail sur la ferme, faire connaissance avec le ou la paysan.ne, et avec les amapien.ne.s. Cela permet de **rencontrer** les autres personnes de son quartier, de sa commune, des alentours, c'est un beau départ pour **construire des choses ensemble**, faire vivre son territoire !

Un peu d'implication de chacun pour mieux soutenir et comprendre le monde paysan

Sans intermédiaire, cela veut aussi dire que le fonctionnement de l'AMAP repose sur **une bonne organisation entre citoyens et paysans**, et un certain investissement des bénévoles amapien.ne.s (3 à 5 soirées par an pour contribuer à son échelle à organiser les distributions, ou participer aux tâches de gestions etc...).

Le partenariat AMAP se base aussi sur une **confiance réciproque**, qui passe par la transparence et une bonne communication entre le groupe AMAP et le paysan.ne.

Des visites de fermes s'organisent également chaque année, l'occasion pour tous les amapien.nes de voir la ferme et comprendre un peu mieux son fonctionnement. C'est aussi le moment de se rendre utile, si un atelier semis, désherbage, plantation de haies ou autre est organisé.

Une forte solidarité pour être un vrai soutien en cas de pépin

Le partenariat AMAP, au-delà d'un panier pour les uns et d'un débouché commercial pour les autres, est **un moyen concret de préserver et développer une agriculture locale, écologique, et socialement équitable**, comme le précise la [charte des AMAP](#).

Pour assurer la pérennité des fermes, la **stabilité financière** est indispensable. En assurant l'achat de la production à l'avance, le partenariat AMAP est un **soutien concret**. Les paysans ont ainsi une bonne visibilité sur leurs finances.

En payant un prix de panier pour l'année, les amapien.nes assurent aux paysan.nes **un revenu stable**, et non moins soumis aux fluctuations des prix des marchés.

L'AMAP, c'est aussi **comprendre les problématiques auxquelles sont confrontés les paysan.ne.s**, et accepter qu'en cas d'aléas de production (sécheresse, tempête, maladie des plantes ou des animaux d'élevages...), les paniers soient un peu moins remplis.